

29^{ME} SHOW BAGUE D'OR 2023
REGLEMENT GENERAL

- Art. 1** Tout amateur d'oiseaux peut participer à l'exposition. Toutes les bagues officielles, délivrées par les fédérations reconnues par le COM, sont admises, Les cartes d'éleveurs seront présentées lors de l'enlogement. Les bagues de différentes fédérations sont admises dans un même stam. et les bagues de différentes années si admis dans la section.
- Art. 2** **Bulletin d'inscription:** A envoyer par poste ou par email **jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 à Mario Decneudt, Korenwind 48, 8890 Moorslede**
E-mail : inschrijving.GRS@outlook.com Tel. 0032 474 75 47 44.
Il est permis de faire des changements ou ajouter des oiseaux jusqu'au vendredi 24 novembre, après c'est plus possible de faire des changements, seulement annuler des oiseaux lors de l'enlogement. Il doit payer seulement les oiseaux présents. **Les étiquettes pour les cages vous ne seront pas envoyées** mais sont prêts à la table d'inscription. Vous recevrez le formulaire de contrôle après l'inscription. La carte d'entrée de l'exposant, sera remise lors de l'enlogement.
- Art. 3** **Prix d'inscription.** Oiseau individuel = 2,50 Euro. Frais d'administration = 12,00 Euro. Catalogue, trophée et 2 tickets d'entrée gratuite. Ceux qui exposent 30 oiseaux ou plus ont droit à 3 tickets d'entrée.
- Art. 4** **Cages à louer:** Les cages en carton peuvent être louées pour € 3,00 par cage (nous avons des cages type canari et type norwich). La réservation, avant 17 novembre, est obligatoire. A voir sur le formulaire d'inscription.
- Art. 5** Chaque **jeune exposant en dessous de 25 ans** (année de naissance 1998) , veillera à compléter par un **J** le carré prévu sur le bulletin d'inscription.
- Art. 6** **Les cages d'exposition seront du type standard. Les étiquettes des cages seront collées à droite, les** fontaines (avec fond blanc) seront placées à gauche. Mangeoire ou abreuvoir en plastique vert (**minimum 7 cm**) Les oiseaux enlogés doivent être approvisionnés en nourriture et en boisson pour une durée minimum de 24 heures.
- Art. 7** Les oiseaux indigènes doivent satisfaire aux prescriptions légales flamandes. **Toutes les cailles (excepté les cailles de Chine et les pigeons qui sont issus du genre Columba) doivent être vaccinées et accompagnées d'un certificat valable du vétérinaire.**
- Art. 8** Les oiseaux malades et/ou blessés ainsi que les cages d'exposition sales seront refusés.
- Art. 9** Le jugement sur table sera effectué par des juges reconnus par le C.O.M. Leur décision est sans appel. Dans chaque série, trois gagnants d'une médaille sont prévues:
Individuelle **OR:** 95 - 94 - 93 - 92 - 91 - 90 Stam: Min. 360
 ARGENT: 94 - 93 - 92 - 91 - 90 Min. 360
 BRONZE: 93 - 92 - 91 - 90 Min. 360
Tous les exposants qui gagneront au moins une médaille, recevront un trophée, qui peut être récupéré au point info.
- Art. 10** Par section, une **bague en or massif dotée d'un brillant**, sera décernée à l'exposant qui obtiendra le plus grand nombre de points avec les **10** oiseaux les mieux classés dans cette section. En cas d'égalité, il sera tenu compte du 11^{ème}, du 12^{ème} oiseau, etc....
Le 2^{ème} et le 3^{ème}, dans chaque section gagne, respectivement, **une bague en argent et en bronze.**
Ces bagues sont offertes par **Bijoutiers-Orfèvres BLONDEEL à Zonnebeke.**
- Art. 11** Toute fraude ou tentative de fraude signifie l'exclusion de l'amateur et de tous ses oiseaux, le propriétaire perd tout droit_à sa mise d'inscription et aux prix en nature (les règlements du COM seront appliqués).
- Art. 12** **Prix en nature.** Chaque amateur qui expose un minimum de 12 oiseaux reçoit **un paquet** de nourriture pour oiseaux de **VERSELE-LAGA** et **un bon d'une valeur de 25,00 Euro (le bon doit être échangé pendant l'exposition dans le stand VERSELE-LAGA).**
- Art. 13** **Responsabilités.** Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de maladie, de mort ou de vol des oiseaux exposés. Une surveillance permanente est prévue. Tous les cas non décrits dans ce règlement, imprévus et/ou problèmes, seront jugés par les organisateurs. Leur décision est sans recours. Par leur inscription, les exposants se déclarent automatiquement d'accord avec le règlement. Lors du non respect de ce règlement, le participant concerné sera automatiquement exclu de toute participation ultérieure. Des dispositions supplémentaires pourront être communiquées lors de l'envoi des listes de participation. Aucune compensation financière (dans le domaine matériel et, ou moral ou de Covid-19) n'est possible et ce, à partir de l'enlogement jusqu'au délogement des oiseaux.
- Art. 14** **Inscription:**Par poste ou par email jusqu' au vendredi 17 novembre 2023.
.....Changement et ajouter des oiseaux jusqu'au 24 novembre 2023.
Enlogement:Mercredi 29 novembre 2023 de **10h jusqu'à 21h00.**
Jugement:.....Jeudi 30 novembre 2023.
Ouverture officielle:.....Vendredi 1 décembre à 19h30.
.....Tous les exposants et leur partenaire sont bienvenue.
Remise des prix:Dimanche 3 décembre 2023 à partir de 15u30
Ouverture au public:.....Samedi 02 et dimanche 03 décembre 2023 à partir de 9h00.
Délogement:Dimanche 03 décembre à partir de 17h30, par ordre décroissant de la distance à parcourir.
Location:.....**Expo Schiervelde** Roeselare, Diksmuidsesteenweg 400, 8800 Roeselare